



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le sept novembre deux mille treize à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2013

Date d'affichage : 31 octobre 2013

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

**Etaient présents** : Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Laurent LEFEBVRE, Pascal KNOBELSPIESS, Didier LEROY, Françoise DENEUVE, Patrice PETIT, Chryseline GAUTIER, Anthony RENAUD, Jean-François DESCHAMPS, Catherine MERLEN, Isabelle DELAISEMENT, Danièle LASNON, Odile BIGO et Christian BRUMACHON.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée** : Florence LOUVET

**Absente** : Marie-Claude LEGALLICIER

---

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

#### **Approbation de la modification n°2**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme fixée au code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique sur le projet de modification est achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123.13 et R 123-19,

**VU** la consultation des personnes publiques du 2 juillet 2013,

**VU** la délibération du 19 décembre 2012 engageant la procédure de modification et en fixant les modalités de concertation,

**VU** l'arrêté municipal n° 29.2013 du 6 août 2013 ordonnant une enquête publique sur le projet de modification, enquête publique qui s'est déroulée du 2 septembre 2013 au 3 octobre 2013,

**VU** le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 30 octobre 2013,

ANT que la modification du Plan Local d'Urbanisme présentée est prête à être  
e conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

ÉNDU l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

Décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme de la commune telle qu'elle est annexée à la présente.

Cette modification consiste :

- à actualiser le règlement de la zone UF en rapport avec la réalité du terrain,
- à classer les parcelles n° A320 - A367 - A566 - et A747 actuellement en zone 1AUa en 1UHa,
- à supprimer les indices de cavités levées,
- à modifier le plan de zonage au regard de l'évolution des limites territoriales de Belbeuf.

**DIT QUE :**

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et qu'une mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant une période complète de un mois et l'insertion dans la presse d'un avis d'information).

Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de BELBEUF, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Région de Haute Normandie, Préfecture de Seine-Maritime.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de BELBEUF sera transmise au Préfet de la Région de Haute Normandie, Préfet de Seine-Maritime.

**A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Belbeuf, le 7 novembre 2013.

Jean-Guy LECOUTEUX  
Maire de Belbeuf

